

Ivry/Seine, le 20/10/20

Evacuation du squat situé au 37, rue Marceau à Ivry-sur-Seine

L'adresse du 37 rue Marceau, appartenant à un propriétaire privé, est occupée depuis 2017 par plusieurs dizaines de personnes, dont de nombreuses familles, qui ont depuis construit une partie de leur vie à Ivry. Plusieurs enfants fréquentent les établissements scolaires de la ville, et nombre d'habitant.e.s ont noué des liens avec les associations du quartier et de la ville.

Au regard de ces éléments, la Municipalité porte depuis plusieurs années, avec les habitant.e.s, la revendication qu'un travail social soit mené préalablement à toute expulsion, afin d'inclure les habitant.e.s dans des dispositifs de droit commun. Cette méthode, a déjà été appliquée à plusieurs bidonvilles du territoire Ivryen ces dernières années. A ce titre, la Municipalité avait d'ailleurs soutenu plusieurs mobilisations des habitant.e.s à l'attention du propriétaire et des services de l'État allant en ce sens.

En 2017, un jugement du tribunal avait ordonné la libération du site qui incombe à l'Etat. Au mois de juin dernier, la procédure judiciaire engagée par le propriétaire des lieux est passée à une étape supplémentaire. Le nouveau jugement prévoit en effet de fortes astreintes, payables par l'Etat, dans le cas où la décision de justice ne serait pas exécutée. Suite à ce jugement, la Municipalité a été sollicitée, à la fois par les habitant.e.s du 37 rue Marceau et par les services de la Préfecture du Val-de-Marne. Fin juillet, un recensement mené par une association proche des habitant.e.s a permis de lister une vingtaines de familles sollicitant une mise à l'abri. Parmi elles, une dizaine environ compte des enfants scolarisés à Ivry.

En un peu moins de trois mois, un important travail mené par les services de l'État, en lien avec ceux de la Municipalité et avec les habitant.e.s, a permis de proposer au moins une solution d'hébergement, parfois de relogement, à chaque famille en fonction des situations administratives.

Dans ce cadre, la Municipalité a fait valoir une attention particulière sur les familles dont les enfants sont scolarisés à Ivry, afin que ces derniers puissent continuer à fréquenter leur établissement.

Plusieurs familles ont ainsi pu intégrer le « Centre d'Hébergement d'Urgence pour Migrant.e.s » (CHUM) d'Ivry, ou bénéficier d'un suivi social ou de l'ouverture de droits grâce au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Tout au long de ce processus, la Municipalité a participé à de nombreuses réunions de points d'étape, en Préfecture d'une part, avec les habitant.e.s d'autre part. Dans ce contexte, les services de l'État ont d'ailleurs consenti à plusieurs reports de l'expulsion, afin de pousser le plus loin possible le travail de mise à l'abri des habitant.e.s.

Le jour de l'expulsion qui a eu lieu ce matin – mardi 26 octobre, – la ville a veillé à ce que la Préfecture propose à chaque famille toujours présente au 37 rue Marceau un hébergement dans le Val-de-Marne. Malheureusement, toutes n'ont pas accepté l'hébergement et une cinquantaine d'habitant-e-s se sont rendu-e-s à l'hôtel de ville pour solliciter l'aide de la municipalité.

Dans ce contexte, la municipalité été décidé d'ouvrir exceptionnellement – et pour une nuit – le gymnase Joliot-Curie pour mettre à l'abri les familles.

La ville a interpellé les services de l'Etat pour qu'ils formulent de nouvelles propositions d'hébergement aux familles dès demain.

Une expulsion est toujours un échec et les événements d'aujourd'hui le confirment. La ville, bien que n'ayant aucune compétence dans la situation, a néanmoins pris sa part de responsabilité. Elle appelle les pouvoirs publics à se mobiliser pour faire respecter les droits de toutes et tous.

Contact presse: Ismaël EL HAJRI, collaborateur de cabinet – 06-15-65-72-46 www.Ivry94.fr www.facebook.com/ivry94 www.twitter.com/mairieivry